



Repérage Habitat Indigne

Le traitement de vos données personnelles

Objet du traitement de données

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et manuel destiné à mettre en œuvre le repérage et la lutte contre l'habitat indigne, dont le Département de la Haute-Vienne est acteur. Le traitement informatique se fait notamment via « Signal Logement » (plateforme de signalement de l'habitat indigne de l'Etat) .

Les objectifs de ce traitement sont :

- repérer et lutter contre l'habitat indigne,
- produire des statistiques et évaluer les politiques publiques.

Cadre réglementaire du repérage de l'habitat indigne

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public, le repérage de l'habitat indigne a été instauré par l'article 4 de la loi du 31 mai 1990 dite "Loi Besson" introduit par l'article 83 de la loi de Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (dite MOLE, promulguée le 25 mars 2009 et publiée le 25 mars 2009 et publiée au JO du 27/03/09).

Données traitées

Les données collectées sont l'Etat civil, l'identité, les coordonnées, la situation personnelle, professionnelle (scolarité et formation), économique et financière, les éléments liés à l'évaluation ainsi que les pièces justificatives nécessaires à l'instruction de la demande..

Les données recueillies sont les vôtres ainsi que celles des personnes composant votre foyer. Par ailleurs des données peuvent être collectées en cas de besoin auprès de tiers (ex :mairie...)

L'ensemble de ces données est nécessaire pour traiter votre dossier.

Destinataires des données

Les données collectées seront communiquées aux agents du Département dûment habilités en raison de leur mission et aux administrations compétentes pour traiter votre dossier (ADIL, ARS, Service communal d'hygiène et de santé de Limoges, Limoges Métropole, services de l'État, CAF, MSA,...)

Durée de conservation des données

Les données collectées sont **conservées** par les services du conseil départemental **pendant 5 ans maximum** (5 ans depuis la date de la dernière action de nos services vous concernant). Puis ces données sont traitées conformément aux prescriptions des archives départementales.

Vos droits sur les données vous concernant

Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) et à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, **vous bénéficiez d'un droit** d'accès, de rectification ou d'effacement, ainsi qu'un droit de limitation au traitement des données qui vous concernent selon les dispositions définies par les textes. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative, et définir le sort de vos données après votre décès.

Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant auprès **du Délégué à la Protection des Données** à l'adresse suivante : Département de la Haute-Vienne, 11 rue François Chénieux – CS 83112 87031 Limoges cedex 1 ou par mail à donneespersonnelles@haute-vienne.fr.

Vous disposez enfin du **droit d'introduire une réclamation** auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).